

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 18/10/2017
COMPTE RENDU

Par suite d'une convocation en date du 9 octobre 2017, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis mercredi 18 octobre 2017 à vingt heures trente minutes sous la présidence de Bernard CHASSOT, Président.

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, MESSERLI Florence, GALL Lydie, VEYRAT Karine, CHAMOSSET Alain, MANTILLERI Éric, CHASSOT Bernard.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : CHAINE Aurélien, VENANCIO Nathalie

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : Mme GALL Lydie

Le compte-rendu de la séance précédente du 4 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

● **Indemnité du percepteur**

Monsieur le Président demande au Comité de bien vouloir délibérer quant à l'attribution de l'indemnité de conseil et de confection budgétaire de l'année 2017 au percepteur, M. PEYTIER Ludovic sur ses 240 jours de gestion.

Après avoir délibéré (à 6 voix pour et 1 contre), le Comité Syndical décide d'attribuer 100 % du montant maximal de l'indemnité de conseil et de confection budgétaire 2017 soit 284.51 € auxquels il faut déduire les cotisations CSG/RDS/1%.

● **Admission en non-valeur**

Monsieur le Président expose l'état du comptable sur les créances irrécouvrables de 2003 à 2015. Il explique que toutes les poursuites possibles ont été faites auprès des redevables et que malgré cela certaines créances n'ont pas pu être recouvrées. Le montant total de ces créances s'élève à 1 608.60 €.

Compte tenu de l'impossibilité de poursuivre les redevables, le comité syndical, après avoir délibéré, valide l'état du comptable ci-annexé d'un montant de 1 608.60 €.

● **Réflexion sur l'évolution possible à la semaine de 4 jours**

Le SIVU souhaiterait que l'Etat se prononce clairement sur cette loi en imposant 4 jours ou 4.5 jours.

En l'absence de décision précise de l'Etat, et du fait des coûts liés à l'école sur 4.5 jours (notamment le transport scolaire), le SIVU opte, à l'unanimité, pour un retour au 4 jours d'école.

● **Demande d'utilisation de la salle de motricité**

Monsieur le Président fait part au SIVU d'une demande d'utilisation de la salle de motricité par l'association Ilgidojang Val-des-Usses pour des cours de taekwondo le mercredi soir.
Le SIVU ne peut pas donner une suite favorable à cette demande car la salle est déjà utilisée par le yoga le mercredi soir.

● Questions diverses

Subvention classes découvertes : le SIVU donne son accord de principe pour participer aux classes de découvertes organisées cette année par 7 classes. La participation s'élèverait à 5 620 € et serait égale à celle du Conseil Départemental.

Avancement de grade : une demande d'avis de la CAP sera faite auprès du CDG 74 pour l'avancement de garde de 3 ATSEM.

Ménage : Florence MESSERLI demande à ce qu'un tableau de suivi du ménage soit mis en place, afin de pouvoir contrôler les tâches réalisées chaque jour. Un tableau sera mis en place et communiqué à l'entreprise de nettoyage.

Conseil d'école : Florence MESSERLI demande à Monsieur le Président de bien vouloir informer les enseignants que si leur salle de classe n'était pas rangée avant le passage de l'entreprise de nettoyage, la salle de classe ne serait pas nettoyée.

Lydie GALL demande également que les parents d'élèves, les enseignants et le personnel du SIVU veuillent bien respecter le sens de circulation du parking (ne pas entrer sur le parking par le sens interdit). Une information sera faite lors du conseil d'école.

La commission de sécurité aura lieu demain, jeudi 19 octobre 2017 à 10h. Une barrière a été installée en ce sens le long de l'escalier amenant à l'aile maternelle.

Il sera étudié une fermeture des préaux contre le vent.

Il avait été envisagé la location d'un algeco pour la garderie du soir élémentaire. Le SIVU renonce à cette idée du fait du coût et du fait que le local ne sera ni chauffé, ni équipé de sanitaire. Le SIVU propose que la garderie soit faite dans la cantine car le local est suffisamment grand, chauffé et à proximité des sanitaires. L'atelier cuisine du jeudi soir sera donc déplacé dans la salle des maîtres dès le retour des vacances de la Toussaint.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.